



COMMISSION EUROPÉENNE

Bruxelles, le 24 OCT. 2011

C/2011/7336

Madame la Présidente,

La Commission remercie le Bundesrat de son opinion sur la Communication concernant la Plateforme européenne contre la pauvreté et l'exclusion sociale {COM(2010) 758}.

La Commission a pris bonne note des principaux points soulevés dans cet avis. Ils confirment la position de la Commission selon laquelle la réduction de la pauvreté et de l'exclusion sociale nécessite une coopération renforcée entre tous les acteurs, que ce soit au niveau européen, national, régional ou local, et ce dans le respect des compétences établies par le Traité et du principe de subsidiarité.

La Commission souligne que la Plateforme européenne contre la pauvreté et l'exclusion sociale sera mise en œuvre dans le cadre de la stratégie Europe 2020 et, qu'à ce titre, elle couvrira la période 2010-2020. Les différentes actions prévues dans la Plateforme seront progressivement mises en place et, dans ce cadre, la Commission veillera à améliorer le dispositif de mise en œuvre, en particulier la nécessaire association des parties prenantes au niveau régional et local comme souligné par le Bundesrat. A cet égard, la Commission souligne que le Conseil EPSCO a approuvé, lors de sa réunion le 17 Juin 2011, l'avis du Comité de la Protection Sociale sur l'adaptation de la Méthode Ouverte de Coordination dans le domaine de la protection et de l'inclusion sociale à la gouvernance de la stratégie Europe 2020. La Commission prépare, pour la fin de l'année, un rapport sur cette adaptation y compris sur l'articulation entre la Méthode Ouverte de Coordination et la plateforme européenne contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

A travers le Semestre européen, la Commission évaluera la mise en œuvre des politiques et des mesures de réduction et de prévention de la pauvreté. La Commission suivra, notamment, les progrès réalisés quant à l'objectif chiffré national en matière de réduction de la pauvreté et de l'exclusion sociale ainsi que la mise en œuvre des Programmes Nationaux de Réforme.

*Mme. Hannelore KRAFT
Président
Bundesrat allemand
Leipziger Straße 3 - 4
D-10117 Berlin*

Par ailleurs, la Commission organisera chaque année la Convention Annuelle de la plateforme européenne contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Lors de cet événement, un large public sera invité à participer à ce débat. D'ores et déjà, un groupe élargi de parties prenantes a été mis en place sur le modèle de celui qui a été constitué pour l'année européenne 2010 dans lequel le Comité des Régions, le Comité Economique et Social Européen, les partenaires sociaux et les organisations non gouvernementales sont engagés. La première convention aura lieu à Cracovie, sous la Présidence polonaise de l'union européenne les 17 et 18 octobre 2011.

Enfin, la Commission souligne que la dimension sociale du projet européen est très présente dans le cadre de perspectives financières pluriannuelles adoptées récemment. Ainsi, dans la proposition de la Commission l'ensemble des instruments financiers soutenant les politiques d'emploi et de protection sociale est renforcé.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération distinguée.

*Maroš Šefčovič
Vice-Président*